



Diagnostic du territoire de Baie-Saint-Paul dans une perspective
de développement durable

Ville de Baie-Saint-Paul

novembre 2005

Avant propos

Le projet d'élaborer un Agenda local 21 pour la municipalité de Baie-Saint-Paul découle de la tenue du Sommet économique de 2003 et du bilan réalisé en 2004. Dans ce bilan, nous avons présenté l'état d'avancement des différents projets qui étaient ressortis du Sommet économique. Par la suite, nous avons établi des projets prioritaires à réaliser en 2005. Il s'agissait des six projets suivants :

- 1) Rédiger une politique ou un principe du développement durable;
- 2) Réaliser un plan de développement touristique;
- 3) Protéger les paysages, les mettre en valeur et en permettre l'accessibilité;
- 4) Ériger une salle multifonctionnelle (congrès et socioculturel);
- 5) Créer une zone industrielle;
- 6) Améliorer l'accessibilité routière (prolonger la rue René-Richard et aménager des stationnements, affichage et signalisation, réaménager le rond point 138/362, relancer le comité de la 138).

Nous nous sommes vite rendus compte que le projet d'édicter une politique du développement durable devenait le projet prioritaire puisqu'il chapeautait et orientait le développement de tous les autres projets. C'est alors que nous avons cherché un outil qui nous permettrait de réaliser ce projet. Nous nous sommes arrêtés sur l'Agenda local 21, pour agenda local du 21^{ième} siècle, un outil permettant l'élaboration et la mise en oeuvre d'un plan stratégique à long terme qui répond aux inquiétudes prioritaires locales quant au développement durable. Une sorte d'amalgame de démocratie électorale, de participation citoyenne et de nouveaux outils de débat et d'évaluation. Sa particularité est d'associer les dimensions sociale, environnementale et économique, pour broser un tableau global de l'état de la durabilité du territoire en ayant, comme principale préoccupation, l'humain.

Il existe de nombreux Agendas locaux 21 à travers le monde, mais il n'y en a aucun au Québec. Dans le cadre de nos recherches, nous avons découvert que le Centre québécois du développement durable (CQDD), en collaboration avec l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC), débutait une démarche menant à l'élaboration d'Agendas locaux 21 pour les villes de Saint-Félicien et de Sorel-Tracy. Nous avons donc contacté Madame Annie Brassard, responsable du projet au CQDD. Elle nous a grandement aidé dans notre démarche et nous tenons à la remercier pour sa grande générosité. De même, Madame Christiane Gagnon, professeure à l'UQUAC qui a réalisé *l'État des lieux pour la ville de Saint-Félicien* dont nous nous sommes inspirées et dont sont tirés la plupart des encadrés qui documentent les enjeux de développement durable (DD). Finalement, Monsieur Louis Poirier du Réseau québécois des Villes et Villages en santé, a aussi contribué à l'avancement de notre démarche en nous proposant la « Fantaisie guidée » qui nous aidera à élaborer notre vision de l'Agenda local 21 de Baie-Saint-Paul.

Nous tenons à remercier particulièrement le directeur général et les chefs de service de la Ville de Baie-Saint-Paul pour leur précieuse collaboration, Monsieur Stéphane Chaîné, aménagiste à la MRC de Charlevoix de même que les membres du Comité de la politique du développement durable et son président, Monsieur Jean Fortin, maire de Baie-Saint-Paul.

| Table des matières | Pages |
|--|-------|
| Avant propos | 2 |
| Introduction | 5 |
| 1. Localisation..... | 6 |
| 2. Population..... | 6 |
| 2.1 Taille de la population | 6 |
| 2.4 Tableau synthèse | 9 |
| 3. Cohabitation des usages territoriaux à travers un aménagement durable | 10 |
| 3.1 Étalement urbain | 10 |
| 3.1.2 Répartition de la population sur le territoire | 10 |
| 3.1.4 Étalement urbain et cohabitation avec l'agriculture | 12 |
| 3.1.5 Étalement urbain et tourisme | 14 |
| 3.6 Tableau synthèse | 16 |
| 4. Gestion environnementale intégrée..... | 17 |
| 4.1 Eau | 18 |
| 4.2 Paysages | 20 |
| 4.3 Couvert forestier..... | 20 |
| 4.4 Tableau synthèse | 21 |
| 5. Économie locale : création d'emplois et diminution des disparités | 22 |
| 5.1 Revenu annuel..... | 22 |
| 5.2 Taux de chômage | 23 |
| 5.3 Marché de l'emploi..... | 23 |
| 5.4 Saisonnalité..... | 24 |
| 5.5 Axes de développement des secteurs économiques actuels et projetés | 24 |
| 5.6 Tableau synthèse | 25 |
| 6. Gouvernance locale et participation civique..... | 25 |

| | |
|---|-----------|
| 6.1 Représentation politique selon le sexe et l'âge | 26 |
| 6.2 Participation aux élections municipales et aux dossiers locaux | 26 |
| 7. Équité et cohésion sociale : conditions de prospérité économique..... | 28 |
| 7.1 Partage de l'emploi | 29 |
| 7.2 Vie communautaire | 30 |
| 7.3 Répartition des investissements municipaux | 30 |
| 7.4 Tableau synthèse | 31 |
| 8. Qualité de vie : concept intégrateur du DD | 33 |
| 8.1 Accès à la propriété | 33 |
| 8.2 Vitalité du centre-ville | 34 |
| 8.3 Santé publique | 35 |
| 8.4 Politiques municipales pour la culture et la famille..... | 36 |
| 8.4 Tableau synthèse | 37 |
| Annexe 1 : Cadre méthodologique pour la cueillette des données pour l'A 21 local | 41 |

Introduction

Le diagnostic ou l'état des lieux que nous vous présentons dans ce document sert de point de départ pour une compréhension commune du territoire de Baie-Saint-Paul. C'est un portrait du territoire qui permet d'ouvrir une discussion élargie avec l'ensemble des acteurs locaux pour partager une vision commune du développement futur de la communauté. Le diagnostic se veut à la fois un outil d'information, de formation et de suivi. Il permet de faire une analyse multisectorielle et globale de Baie-Saint-Paul dans une perspective de développement durable (DD).

Le diagnostic de Baie-Saint-Paul s'articule autour de sept thématiques de DD :

1. Démographie;
2. Cohabitation des usages territoriaux à travers un aménagement durable;
3. Gestion environnementale intégrée;
4. Économie locale : création d'emplois et diminution des disparités;
5. Gouvernance locale et participation civique;
6. Équité et cohésion sociale : conditions de prospérité économique;
7. Qualité de vie : concept intégrateur du DD.

Pour chacune de ces sept thématiques, les forces et faiblesses ainsi que les opportunités et les menaces sont identifiées. Puis, nous dégageons le ou les enjeux liés à la thématique DD. Enfin, un encadré résume les principaux points de l'enjeu documenté, tout en « contextualisant » de façon un peu plus large et en tentant certains liens transversaux avec les autres enjeux ou le DD.

1. Localisation

La Ville de Baie-Saint-Paul actuelle est née du regroupement de la paroisse de Baie-Saint-Paul, de la Ville de Baie-Saint-Paul, de la municipalité de Rivière-du-Gouffre et de la Régie inter municipale des loisirs en 1996. Elle se situe à quelques 100 km de Québec, la capitale provinciale. Elle fait partie de la région touristique de Charlevoix, mais aussi de la région administrative de la Capitale nationale. La route 138 (réseau national) traverse le territoire de Charlevoix et la municipalité de Baie-Saint-Paul, pour donner accès, de Québec, à la région de la Côte-Nord. En plus de ce réseau national, la route 362 (« La route du Fleuve ») joint Baie-Saint-Paul à la Malbaie. La route 181, qui traverse le Parc des Laurentides pour donner accès à la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, est située à la limite est de la municipalité.

2. Population

Pour les régions et villes éloignées des centres, l'enjeu démographique est extrêmement important. L'avenir et la pérennité d'une communauté et de son territoire sont étroitement liés, sinon à sa croissance démographique, du moins à son maintien et à son renouvellement, tant dans ses franges rurales que dans son centre urbanisé.

Baie-Saint-Paul est une ville de centralité, un pôle de service et du développement régional. Comparée aux autres municipalités de la MRC, Baie-Saint-Paul a une population relativement stable. Nous avons retenu trois paramètres pour documenter cette thématique DD : 1) l'évolution de la taille de la population, 2) l'âge de la population et 3) le niveau de scolarité.

2.1 Taille de la population

Une population stable

Selon Statistique Canada (2001), la population totale de Baie-Saint-Paul s'élève à 7 290 personnes, soit 55 % de la population totale de la MRC de Charlevoix. Elle est en baisse de 1,0 % par rapport à 1996 et de 0,6 % par rapport à 1991 ce qui est légèrement inférieur à la baisse de la MRC. Ceci laisse supposer, qu'en raison des nombreux services qu'offre Baie-Saint-Paul en tant que ville de centralité de la MRC, elle est moins affectée par la diminution de la population.

Évolution de la population de Baie-Saint-Paul de 1991 à 2001

| | 1991 | 1996 | 2001 | Variation de 2001-1991 |
|-------------------|-------|-------|-------|------------------------|
| Baie-Saint-Paul | 7335 | 7379 | 7290 | -0,61% |
| MRC de Charlevoix | 13542 | 13437 | 13166 | -2,78% |

Source : Statistiques Canada, 2001.

Plus de ménages comptant moins de personnes

Baie-Saint-Paul compte 2 845 ménages en 2001 alors qu'en 1991, elle en comptait 2 405. La ville a donc enregistré une hausse de 18 % des ménages malgré une légère baisse de la population pour la même période.

Évolution des ménages de 1991 à 2001

| Années | Ménages | Population |
|-----------|---------|------------|
| 1991 | 2 405 | 7 335 |
| 1996 | 2 654 | 7 379 |
| 2001 | 2 840 | 7 290 |
| variation | + 18 % | -0,6 |

Source : Statistiques Canada, 2001.

La composition des ménages suit la tendance générale soit des ménages qui regroupent moins de personnes et qui sont plus nombreux. Près du tiers des ménages (29 %) se composent d'un couple avec enfants, 29 %, d'un couple sans enfants et 27 %, d'une seule personne.

Une population vieillissante

La population est vieillissante comme l'illustre les données comparatives de 1996 et de 2001. En 5 ans, les groupes d'âge qui ont diminué le plus sont ceux des jeunes : les 0-14 ans (-2 points), les 15-19 ans (-1 point) et les 25-44 ans ont diminué de près de 5 points de pourcentage. Quant aux plus âgés, le groupe des 55-64 ans a augmenté de 3 points.

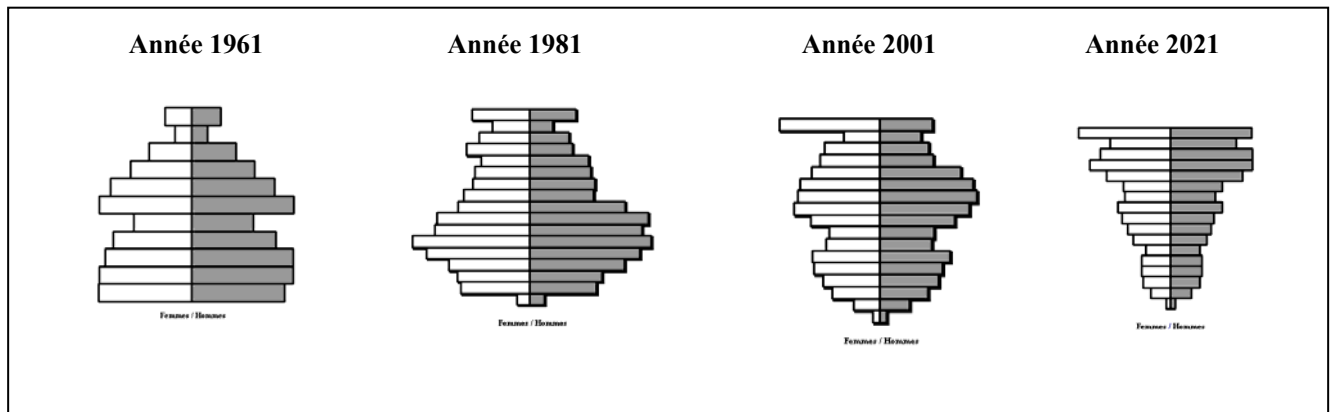
Variation de la population de Baie-Saint-Paul de 1996 à 2001

| Catégories d'âge | 1996 | 2001 | Variation |
|------------------|-------|--------|-----------|
| 0 à 14 ans | 15,9% | 14,0 % | - 1,9 |
| 15 à 19 ans | 7,2% | 6,4 % | - 0,8 |
| 20 à 24 ans | 5,0% | 5,8 % | 0,8 |
| 25 à 44 ans | 29,9% | 25,1 % | - 4,8 |
| 45 à 54 ans | 16,5% | 19,2 % | 2,7 |
| 55 à 64 ans | 9,8% | 13,1 % | 3,3 |
| 65 ans et plus | 15,7% | 16,4 % | 0,7 |

Source : Recensement 1996 et 2001, Statistique Canada

On remarque que le groupe des 55 ans et plus représente près du tiers de la population (29,5 %). L'âge médian se situe à 44, 4 ans alors qu'il est de 38,8 ans pour la province de Québec.

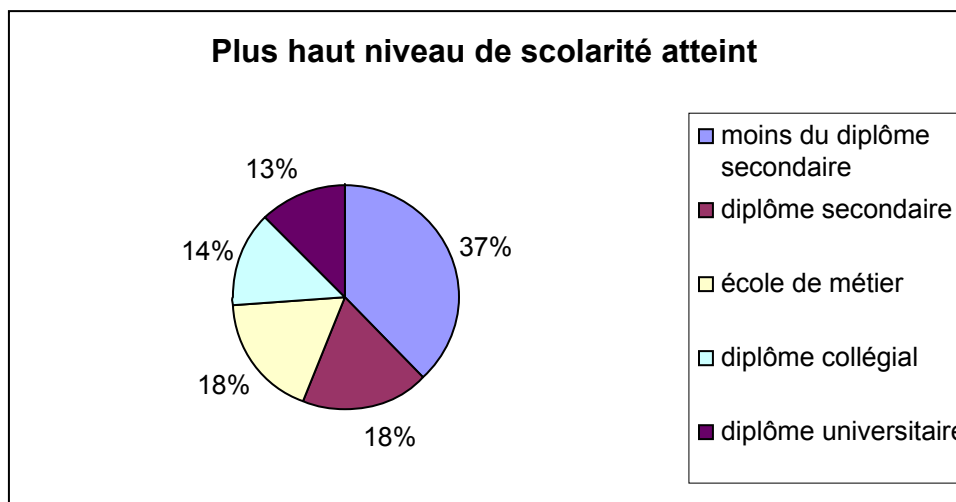
L'évolution démographique de Baie-Saint-Paul s'inscrit dans la dynamique de renversement de la pyramide d'âge de Charlevoix et du Québec comme le démontre la figure suivante.



SOURCE : PLAN D'ACTION LOCAL DE SANTÉ PUBLIQUE 2004-2007, TERRITOIRE DE CHARLEVOIX

Peu scolarisée

Près de 70 % de la population de Baie-Saint-Paul possède 13 années de scolarité et moins ; 36 % possède moins qu'un certificat d'études secondaires; 17 % détient un certificat d'études secondaires et 17 % a un certificat ou un diplôme d'une école de métier. Le niveau de scolarité du diplôme collégial et celui du diplôme universitaire comptent respectivement pour 14 % et 13 % de la population.



Par rapport à la moyenne québécoise, Baie-Saint-Paul compte moins de diplômés d'études secondaires et universitaires mais plus de diplômés d'école de métier.

Scolarité de Baie-Saint-Paul comparée avec la moyenne du Québec

| Diplômes | Baie-Saint-Paul | Québec |
|-------------------------------------|-----------------|--------|
| Moins d'un certificat d'études sec. | 37 % | 32 % |
| Études secondaires | 18 % | 26 % |
| École de métier | 18 % | 10 % |
| Diplôme collégial | 14 % | 14 % |
| Grade universitaire | 13 % | 17 % |

(Statistique Canada, 2001)

2.4 Tableau synthèse

Forces

Ville de centralité, pôle démographique et de service de la MRC

Population relativement stable

Aujourd' hui

**Viellissement de la population
Ralentissement de la croissance démographique
Population peu scolarisée**

Faiblesses

Opportunités

**Intégration des jeunes et des aînés à la vie municipale
Nouveaux projets de développement nécessitant une main d'œuvre plus jeune**

Demain

**Poursuite de l'exode des jeunes
Déficit générationnel
Manque de main d'œuvre qualifiée**

Menaces

Les dernières données statistiques démontrent une stabilité démographique et un vieillissement de la population avec une inversion de la pyramide d'âge pour 2021. Ces tendances, si elles se poursuivent, affecteront sans aucun doute, à long terme, la viabilité du développement. Par contre, la venue d'un projet de développement touristique majeur qui cible comme travailleurs des jeunes familles est un atout considérable. Par ailleurs, le vieillissement de la population exigera davantage d'infrastructures et de services adaptés aux personnes âgées (résidences spécialisées, soins à domicile, gardiennage, etc.) et donc une planification urbaine pouvant répondre aux nouvelles données et aux besoins de ce groupe d'âge en particulier.

3. Cohabitation des usages territoriaux à travers un aménagement durable

Le territoire occupe une place privilégiée dans les stratégies de développement durable viable (DD). C'est là, à l'échelle locale, que sont perçus et vécus les problèmes de DD et que des solutions appropriées peuvent être apportées démocratiquement. Dans une récente enquête européenne auprès d'experts, l'étalement urbain, la périurbanisation, l'explosion de la mobilité des ménages et les inégalités entre les localités apparaissent comme des enjeux décisifs de DD, et ce bien avant l'énergie et l'industrie (Theys, 2002).

La cohabitation harmonieuse des usages territoriaux où se superposent des usages, tel celui du résidentiel vs l'industriel constitue un autre enjeu décisif de DD. Une cohabitation des activités et des usages territoriaux, – intégrant des principes (précaution, biodiversité, etc.) – de DD, et qui se traduit par des outils appropriés d'aménagement du territoire, diminuerait les risques environnementaux, préviendrait les inégalités et les conflits sociaux et améliorerait la concertation des acteurs du milieu.

Le territoire de Baie-Saint-Paul n'échappe pas à cette problématique. Le secteur résidentiel cohabite notamment avec l'industriel, l'agriculture, le touristique et le commercial. C'est à partir de trois paramètres, soit 1) l'étalement urbain et la répartition des nouvelles constructions, 2) l'étalement urbain vs la cohabitation avec l'agriculture, et 3) l'étalement urbain vs la cohabitation avec le tourisme et le phénomène de la villégiature que nous avons tenté d'éclairer cet enjeu global de DD et de définir ses particularités à l'échelle locale.

3.1 Étalement urbain

3.1.2 Répartition de la population sur le territoire

Un périmètre urbain sous utilisé

Une population rurale plus élevée que la norme provinciale recommandée

La municipalité actuelle de Baie-Saint-Paul couvre un territoire de 546, 28 km². Le noyau villageois s'est développé au cœur de la vallée du gouffre, traversée par la rivière du Gouffre et la rivière du Bras. Le périmètre urbain couvre 4,6 kilomètres carrés au creux de cette vallée. Actuellement, environ 60 % de la population de Baie-Saint-Paul occupe l'intérieur du périmètre urbain, soit 1 704 ménages ou 4 260 personnes. Selon des données non officielles du ministère des Affaires municipales, on recommande que la population soit localisée dans une proportion de 65 % à l'intérieur du périmètre urbain et 35 % en milieu rural. Baie-Saint-Paul se situe donc ainsi sous la norme recommandée.

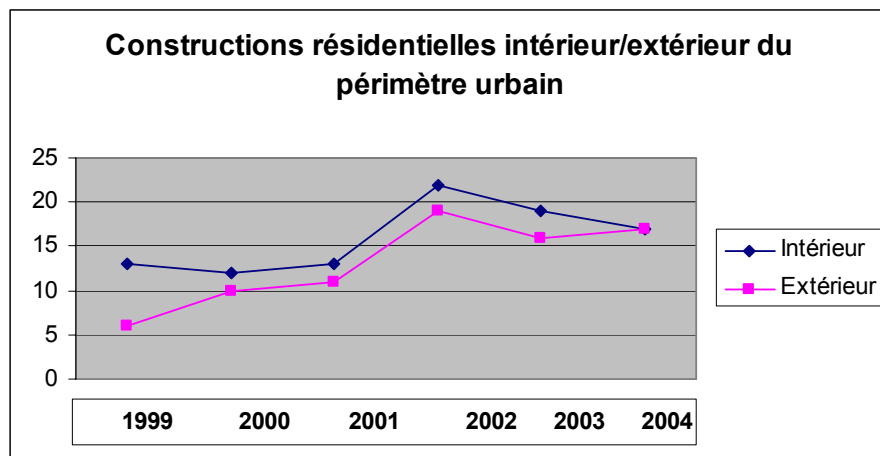
3.1.3 Répartition des nouvelles constructions

Nouvelles résidences situées de plus en plus à l'extérieur du périmètre urbain, en zone de villégiature

Selon une étude réalisée par la Ville de Baie-Saint-Paul (Laflamme : 2005), la construction résidentielle est en hausse à Baie-Saint-Paul. Elle connaît un rythme soutenu depuis 2002 à raison d'une trentaine de nouvelles résidences par année.

Depuis 2000, on remarque que près de la moitié des nouvelles constructions résidentielles se situent à l'extérieur du périmètre urbain et tendent à égaler le nombre de constructions résidentielles situées à l'intérieur du PU.

Évolution des constructions résidentielles à l'intérieur et à l'extérieur du PU, Baie-Saint-Paul, 1999 – 2004



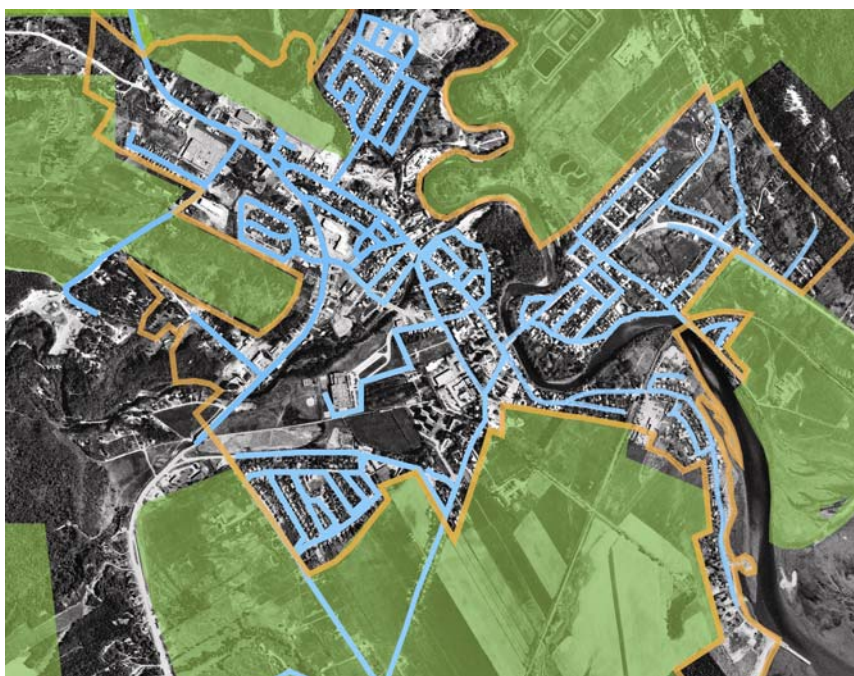
Le phénomène de la villégiature est en émergence à Baie-Saint-Paul et ce, dans des secteurs spécifiques. La villégiature explique en bonne partie l'étalement urbain. Les secteurs de villégiature les plus prisés sont situés à l'extérieur du périmètre urbain et on y dénombre une portion significative de propriétaires non-résidants. Il s'agit des secteurs du Cap-aux-Corbeaux et Cap-aux-Rêts, du Bas-de-la-Baie, de Saint-Antoine et de la Côte de Pérou. Ces secteurs offrent des terrains situés en pleine nature avec des points de vue spectaculaires sur le fleuve, l'Île-aux-Coudres, les montagnes et la baie. La proximité de la station de ski Le Massif ajoute à l'attrait de ces terrains pour les villégiateurs.


Il faut rappeler que le paysage est, en plus d'un patrimoine à protéger, une ressource fragile qui est à la base de l'industrie touristique de Baie-Saint-Paul et de Charlevoix. La beauté du paysage ajoute à la qualité de vie des citoyens. Le développement en montagne, dans les rangs ou en nature altère lentement, mais durablement la qualité des paysages notamment par le déboisement. L'occupation de terrains offrant une vue panoramique par des résidences qui cachent cette vue, l'implantation de bâtiments sur des crêtes et la construction de bâtisses dont l'architecture ne s'intègre pas aux paysages peuvent endommager la qualité des paysages. Soulignons en plus que l'étalement urbain diminue le potentiel des activités agricoles. À long terme, le développement à l'extérieur du périmètre urbain aura des impacts non négligeables sur les infrastructures de la ville et engendrera des coûts supplémentaires. L'étalement urbain entraîne à terme une demande de services municipaux, tels que le déneigement des routes, la collecte des ordures ménagères, le transport scolaire, voire l'extension coûteuse de l'aqueduc. De plus, des développements à l'ouest de la Rivière du Gouffre, (autant ceux à l'intérieur qu'à l'extérieur du périmètre urbain) augmenteraient certainement les pressions quant à la circulation automobile au centre-ville.


3.1.4 Étalement urbain et cohabitation avec l'agriculture


Secteur agricole en changement

Le périmètre urbain de Baie-Saint-Paul est délimité entièrement par des terrains zonés agricoles comme le montre la carte suivante. Les terres cultivées ont contribué à préserver le paysage de Baie-Saint-Paul en plus de l'enrichir. Elles ont restreint le développement urbain de la ville au cœur de la vallée.



Zone agricole 

Périmètre urbain 

Réseau d'aqueduc et d'égout 

*Diminution du nombre de fermes
Légère augmentation des terres
en culture*

Le territoire agricole de Baie-Saint-Paul couvre une superficie de 8 136,3 hectares. On y retrouve près du quart (23,1%), soit 4 325,5 hectares, de toutes les fermes de la MRC de Charlevoix et un peu plus du tiers (35,3%), soit 2 689 hectares, des terres cultivées de la MRC. La part des sols où l'on peut pratiquer l'agriculture (catégories dynamique et viable) représente près des deux tiers des sols en zone agricole (64%). En 2001, les revenus totaux annuels se chiffraient à près de 5 millions (Statistique Canada).

Selon le Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (2004), de 1981 à 2004, le nombre de fermes à Baie-Saint-Paul est passé de 59 à 40. Par contre, les terres en culture ont légèrement augmenté, passant à 2 608 hectares en culture, en 1997, à 2 689, en 2001 (MAPAQ), contrairement à l'ensemble de la région de Charlevoix qui enregistre une diminution de plus de 2 000 hectares de moins en culture pour la même période.

Production de produits de terroir recherchés

Les agriculteurs de Baie-Saint-Paul ont développé des produits de terroirs fort prisés notamment des fromages locaux et des viandes de fermes d'élevage (poulet biologique, agneaux).

Au chapitre de la réglementation, la MRC, à la demande de la ville de Baie-Saint-Paul, a adopté un règlement de contrôle intérimaire en 2004 pour favoriser la cohabitation harmonieuse des activités agricoles limitrophes au périmètre urbain et à certaines zones récréo touristiques importantes.

Le règlement consiste à créer deux zones de protection. La première zone concerne la protection du périmètre urbain. Le secteur touché englobe une distance d'environ un kilomètre entourant le territoire urbain et le secteur du bureau d'accueil touristique de la côte Saint-Antoine; les constructions et usages constituant des élevages de porcs, de visons et de renards y sont prohibés. La seconde zone vise la protection d'une partie de la vallée de la rivière du Gouffre, dans les secteurs des campings du Gouffre et du Genévrier; tous les usages agricoles y sont autorisés. Cependant, les nouveaux élevages de porcs doivent répondre à des normes plus rigoureuses basées sur l'orientation des vents dominants.

De plus, il existe une entente verbale de bon voisinage pour l'épandage du fumier sur les terres agricoles. Selon cette entente, entre le 24 juin et le 15 août - période de haute saison touristique - les agriculteurs épandent le fumier pendant la semaine, et évitent les week-ends et les jours fériés. De plus, ils tiennent compte des activités prévues au calendrier des événements publié par la Ville.

3.1.5 Étalement urbain et tourisme

Industrie porteuse sans indicateurs de mesure précis

Les attraits de Baie-Saint-Paul :

- Le centre d'exposition;
- Le carrefour culturel Paul-Médéric;
- La maison René-Richard;
- Trois circuits thématiques;
- Le circuit agroalimentaire;
- Le cœur du centre-ville;
- Une rue commerciale recherchée avec galeries d'art et boutiques, restaurants et terrasses;
- Une vingtaine d'ateliers d'artistes;
- Un calendrier d'événements;
- Un terrain de golf 18 trous;
- Le boisé du quai;
- Le quai, la plage, la marina;
- Les produits du terroir.

Deux points d'observation du paysage. Tous les produits nature/culture de Charlevoix qui sont présentés en support aux produits touristique de la ville.

Le tourisme à Baie-Saint-Paul est une industrie bien implantée axée sur la culture, plus particulièrement sur les arts visuels. Riche d'une histoire touchant le domaine des arts et du patrimoine tant naturel que bâti, la Ville, en partenariat avec divers intervenants, travaille à développer le tourisme culturel depuis plus d'une cinquantaine d'années et depuis peu, le tourisme nature. La ville vient d'adopter un positionnement clair qui confirme son produit nature/culture.

Les produits du secteur patrimonial et culturel - notamment les arts visuels, les arts de la scène (surtout lors d'événements), l'histoire, le patrimoine culturel et naturel ainsi que les métiers d'art - le secteur agroalimentaire et le plein air - avec Le Massif, le golf et le boisé du quai - sont bien implantés à Baie-Saint-Paul.

Les produits hivernaux comme le ski alpin et de randonnée constituent des produits très

appréciés par la clientèle. Ces produits sont appuyés par un calendrier d'événements populaires annuels – Magie blanche, la Grande traversée, Les Muses, Rêves d'automne, le Symposium – et des expositions à la bibliothèque municipale, au Centre d'exposition et au Carrefour culturel Paul-Médéric.

Paysages, nature et culture comme produits d'appel

Parmi les attraits les plus appréciés de la clientèle qui fréquente Baie-Saint-Paul, soulignons (Ville Baie-Saint-Paul, Groupes de discussion clientèle touristique, 2005) :

1. La beauté des paysages, la vue sur le fleuve et ses marées, la nature;
2. Les activités de plein air : la randonnée pédestre, le vélo, le ski, la raquette...
3. Le calme, la tranquillité, la quiétude;
4. Les galeries d'art, les boutiques, les terrasses;
5. Les produits du terroir;
6. L'accueil et l'ambiance sympathique de petite ville de campagne.

Achalandage touristique en hausse au centre-ville, en baisse au Côte-Sainte-Antoine

Selon l'ATR de Charlevoix, l'achalandage du bureau d'information touristique situé sur la rue Saint-Jean-Baptiste est en hausse constante alors que celui de la Côte Sainte-Antoine diminue comme en témoigne le tableau plus bas.

Achalandage touristique des bureaux de Baie-Saint-Paul 2003-2005

| Bureaux touristis. | Janv. | Fév. | Mars | Avril | Mai | Juin | Juillet | Août | Sept. | Oct. | Nov. | Déc. | total |
|----------------------------|-------------|--------------|--------------|---------------|----------------|----------------|-----------------|-----------------|-----------------|---------------|-------------|-------------|--------|
| Côte Saint-Antoine | | | | | | | | | | | | | |
| 2003 | 805 | 1057 | 1807 | 2740 | 8227 | 19680 | 54890 | 54644 | 24706 | 13797 | 1248 | 551 | 184152 |
| 2004 | 703 1bus | 1091 1bus | 1631 2bus | 2350 10bus | 10665 53bus | 18818 97bus | 45283 114b | 45970 128b | 23125 176b | 14042 103b | 1140 3b | 766 1bus | 165584 |
| 2005 | 791 1bus | 1152 1bus | 1430 1bus | 1527 8bus | 5010 49bus | 12180 91bus | 34035 124bus | 35436 125bus | 17495 167bus | | | | nd |
| Variation 2003-2004 | | | | | | | | | | | | | - 10 % |
| Saint-Jean-Baptiste | | | | | | | | | | | | | |
| 2003 | F | F | F | F | F | 500 | 2990 | 3317 | F | 497 | 242 | 380 | 7926 |
| 2004 | 180 | 405 | 690 | 600 | 515 | 4566 | 17989 | 18110 | 7132 3 bus | 4232 1 bus | 558 1bus | 681 | 55658 |
| 2005 | 908 | 1077 | 1516 | 976 | 1666 | 5829 1 bus | 19430 1 bus | 20526 1 bus | 7313 1bus | | | | |

N.B. : le bureau d'information touristique de la rue Saint-Jean-Baptiste a ouvert ses portes en octobre 2003; il était situé au Centre d'art auparavant. Le nombre de personnes qui va au BI de la rue Saint-Jean-Baptiste est calculé avec un œil magique. La distinction entre les touristes qui viennent pour s'informer, pour les toilettes ou les clients qui se rendent au bureau du CLD n'est pas faite.

Pour ce qui est du taux d'occupation du parc hôtelier de Baie-Saint-Paul, les données spécifiques pour la municipalité ne sont pas disponibles; il faut travailler avec celles de l'ensemble de la région touristique de Charlevoix fournies par Tourisme Québec. Les données présentent une baisse du taux d'occupation hôtelier par rapport à la saison estivale 2004 alors que, lorsqu'on interroge les hôteliers et les commerçants locaux, ils considèrent la saison 2005 comme une saison record.

Pas de données fiables concernant les taux d'occupation hôteliers Hausse des gîtes et des résidences touristiques

La ville dispose d'un petit parc hôtelier qui compte 361 chambres en hôtellerie; trois terrains de camping offrant un total de 658 sites; une auberge de jeunesse. Selon l'ATR, depuis 1992, le nombre de gîtes membres de l'ATR à Baie-Saint-Paul est passé de 8 à 21, pour un total de 76 chambres. À ce jour, la Ville a émis une centaine de permis de résidences de tourisme et on en dénombre 155 dans le guide touristique de l'ATR. Un projet récréo touristique majeur ajoutera 160 chambres 4 étoiles au parc hôtelier faisant passer le nombre de chambres en hôtellerie à 521.

Offre d'hébergement de Baie-Saint-Paul

| Chambres d'hôtel | Chambres en gîte | Résidences de tourisme | Sites de camping |
|------------------|------------------|------------------------|------------------|
| 361 | 76 | 255 | 658 |

Source : Guide touristique de Charlevoix 2005.

Quant à la restauration, le guide des gens d'affaires de Baie-Saint-Paul présente trente-deux restaurants dont plusieurs proposent au menu des produits du terroir.

L'industrie touristique est bien structurée et compte de nombreux partenaires tel que l'Association touristique de Charlevoix, l'Association des gens d'affaires, la Chambre de commerce, etc. On offre de la formation pour améliorer la qualité de l'accueil et des services en collaboration avec le Ministère du tourisme.

3.6 Tableau synthèse

| Forces | Faiblesses |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Hausse de la construction résidentielle; ▪ Zone agricole protège et rehausse la qualité des paysages; ▪ Terres agricoles de bonne qualité; ▪ Entente de bon voisinage entre l'agricole, les résidents et le tourisme; ▪ Paysages : attrait principal de BSP; ▪ Produit culture/nature bien caractérisé; ▪ Positionnement clair de ville d'art et de patrimoine pour BSP; ▪ Hausse de l'achalandage au BI touristique du centre-ville; ▪ Tourisme bien structuré dans Charlevoix; ▪ Forte notoriété des produits du terroir de Charlevoix. | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Achalandage accru en période touristique occasionné en partie par la villégiature augmentant la pression sur le réseau routier (centre-ville, route 362); ▪ Baisse du nombre d'exploitations agricoles; ▪ Engorgement du centre-ville en période de haute saison touristique; ▪ Pas de plan de développement touristique; ▪ Données d'achalandage pour Baie-Saint-Paul non disponibles; ▪ Activités de plein air en pleine nature et beauté naturelle des paysages sous exploitées; ▪ Population locale se sent envahie par la clientèle touristique. |
| Opportunités | Menaces |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Terrains situés à l'intérieur du périmètre urbain disponibles pour la construction résidentielle; ▪ Nouveau virage de l'agriculture vers la production de produits du terroir; ▪ Projet de loi visant à encadrer les produits du terroir par le MAPAQ; ▪ Implantation d'un projet récéro touristique majeur créant 200 emplois directs pour Baie-Saint-Paul; ▪ Création d'un comité de protection du paysage; ▪ Élaboration d'indicateurs du tourisme durable par Tourisme Québec. | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Augmentation des coûts des services municipaux liée à l'augmentation de la construction résidentielle à l'extérieur du périmètre; ▪ Surenchère des terrains recherchés pour la villégiature; ▪ Durabilité des paysages menacée par la construction en montagne et le développement de la villégiature anarchique; ▪ Appauvrissement de la vie de quartier; ▪ Manque de relève et de main-d'œuvre provoquant la dévitalisation de l'agriculture; ▪ Achalandage touristique mal contrôlé engendrant une diminution de l'attrait de la destination auprès des touristes. |

Dans un localité qui a la chance d'être entourée de paysages naturels exceptionnels où l'on retrouve à la fois une rivière à saumon, un fleuve grandiose, des terres agricoles de grande qualité et des montagnes qui recèlent des ressources forestières, la proximité entre les divers usages territoriaux exige une gestion et un aménagement durables, c'est-à-dire qui prend en compte les conséquences à long terme des choix d'aménagement et le fragile équilibre entre l'environnement, la réponse aux besoins sociaux et les activités économiques.

Le partage du territoire, tout comme celui du travail, demande une prise de conscience des conséquences des choix collectifs, corporatifs et individuels. Par exemple, l'étalement urbain, suscité par une recherche de tranquillité et d'esthétique du paysage, entraîne la dispersion de l'habitat sur le territoire, des coûts collectifs pour les services municipaux et potentiellement des conflits avec les usages agricoles ou industriels. L'étalement de la construction résidentielle à proximité des zones rurales en montagne qui altère le paysage apparaît comme une des pierres d'achoppement.

4. Gestion environnementale intégrée

L'eau est devenue, au cours des 30 dernières années, un enjeu non seulement national mais international. En ce sens, la qualité des eaux et la gestion environnementale du territoire en rapport avec cette richesse, sont des enjeux majeurs de DD pour l'avenir des générations futures d'ici et d'ailleurs. Nous avons retenu les indicateurs sur la quantité et la qualité de l'eau potable, la qualité de la rivière du Gouffre ainsi que deux indicateurs de gestion permettant la protection de l'environnement : les politiques municipales en matière de protection de l'environnement et les politiques municipales qui protègent le paysage et le couvert forestier.

Quant à la qualité de l'air et à l'énergie, deux sujets d'une grande importance pour le développement durable, il n'en est pas spécifiquement question dans notre diagnostic, la Ville demeure ouverte à la recherche de nouvelles formes d'énergie et de moyens pouvant diminuer les émanations de gaz qui altèrent la qualité de l'air.

4.1 Eau

Un réseau hydrographique qui marque le territoire

L'élément le plus imposant et le plus important du réseau hydrographique du territoire de la MRC de Charlevoix et de Baie-Saint-Paul est sans contredit le Fleuve Saint-Laurent. Les principales caractéristiques du Fleuve à cette hauteur sont la salinité de l'eau, la succession des marées quotidiennes et annuelles qui vident la baie de ses eaux, les courants, les vents typiques à cette vaste étendue, les vagues et le chenal maritime avec son importante navigation.

Le second cours d'eau le plus important est la rivière du Gouffre. Cette rivière draine un territoire d'une superficie de près de 900 km². Elle prend sa source aux lacs du Gouffre, du Cœur et Pierre tous situés dans la ZEC des Martres dans le TNO du Lac Pikauba. À quelques kilomètres au nord de Saint-Urbain, la rivière du Gouffre forme une série de méandres qui se succèdent jusqu'à son point de déversement dans le Fleuve Saint-Laurent, au cœur de la ville de Baie-Saint-Paul.

La rivière du Gouffre, une rivière à saumon

De nombreux cours d'eau se jettent dans la rivière du Gouffre : La Rémi, de la Mare, Michel, du Moulin et du Bras-Nord-Ouest, du Milieu, Gros-Bras, des Cygnes et à la Chaloupe. En 1979, une quarantaine de Charlevoisiens font naître l'Association de Conservation de la Vallée du Gouffre, dans le but de faire de la rivière du Gouffre l'une des plus belles rivières à saumons du Québec. Au printemps 1979, 180 fosses à saumons y sont inventoriées et 85 sont aménagées.

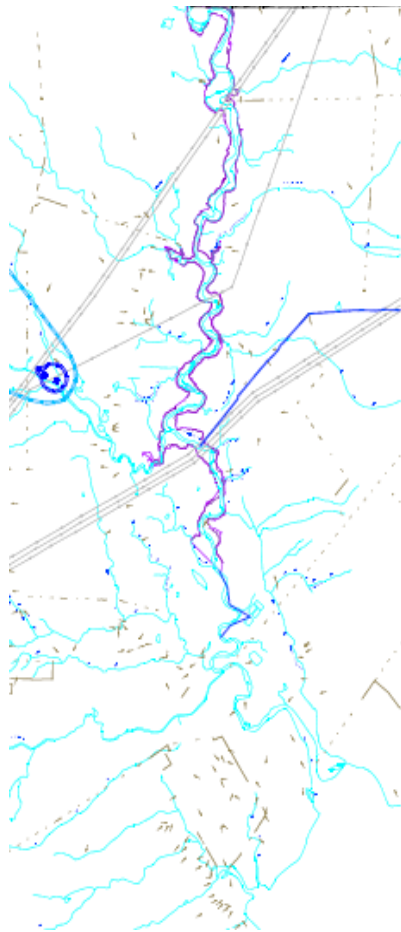
Quant à la qualité de l'eau, le Ministère des ressources naturelles avait installé, de 1976 à 1981, une station d'échantillonnage de l'eau située près du pont de la route 138 à l'entrée de Saint-Urbain. Comme la qualité de l'eau ne présentait pas d'anomalie et correspondait aux normes de qualité exigées, on a cessé les analyses. Toutefois, une nouvelle station sera installée prochainement, cette fois près du pont Leclerc, pour permettre d'établir un portrait plus juste de la qualité de l'eau de la rivière du Gouffre. Les premiers résultats devraient être disponibles en 2007.

Réseau d'alimentation en eau potable de Baie-Saint-Paul

Excellente qualité d'eau potable

Consommation d'eau potable 2 fois plus élevée que la moyenne québécoise

Réseau d'eau potable



 Prises d'eau

Ville de Baie-Saint-Paul 2004

La ville est alimentée en eau potable par une eau de source souterraine. La qualité de l'eau est excellente. L'eau est douce, peu chargée en sels minéraux et exempte de bactérie. Elle ne requiert pas de traitement chimique ce qui permet à la municipalité d'économiser des argents.

La capacité du puits d'alimentation est de 220 m³ à l'heure. En 2003, la firme de consultants Fillion Hansen et ass. Inc. évaluait que la pompe principale était utilisée entre 75% à 85% de son plein potentiel alors que la norme recommandée est de 66 %.

La firme a aussi fait ressortir les constats suivants :

- La consommation moyenne par personne est très élevée soit 717 litres/pers-jour alors que la norme recommandée par le Ministère de l'environnement est de 350 à 450 litres/pers-jour incluant la consommation résidentielle, institutionnelle, commerciale et industrielle;
- La consommation d'eau du réseau de distribution est en augmentation constante depuis 2001.

Les équipements actuels de captage de l'eau potable datent de 1997. Depuis, aucun avis à l'effet de faire bouillir l'eau dont la responsabilité relevait de l'état du réseau n'a été émis.

La Ville a une réglementation concernant l'arrosage et émet des avis d'interdiction d'arrosage en période estivale. Au cours des trois derniers étés (2003, 2004 et 2005), de nombreux avis interdisant l'arrosage ont été émis en raison de la baisse de niveau de l'eau dans les réservoirs.

Des travaux de remplacement du réseau d'aqueduc de la Montagne sont effectués présentement (automne 2005) pour le secteur de Cap-aux-Rêts. Les coûts reliés à ces travaux sont entièrement à la charge des résidents du secteur. Ce réseau est complètement indépendant de celui du secteur urbain. Il s'agit d'une source d'eau souterraine de bonne qualité, influencée par l'eau de surface.

La Ville n'a pas de plan de gestion intégré de l'eau pour Baie-Saint-Paul.

Traitement des eaux usées

Les équipements du réseau d'assainissement des eaux usées de Baie-Saint-Paul datent de 1987. Ils ont été conçus pour desservir une population de 4 600 personnes. Le réseau comprend, entre autres, deux stations de pompages situées sur la rive Est de la rivière du Gouffre, sur la rue Saint-Joseph. Les eaux usées sont pompées et acheminées vers le site de traitement et les étangs d'aération situés dans le rang Saint-Laurent. Le débit de pompage a augmenté depuis 1987 pour atteindre sa capacité maximale surtout en raison de

la canalisation des eaux pluviales dans le réseau sanitaire. La municipalité effectue des tests annuels de rendement de son site de traitement. Les tests confirment que les normes fixées par le Ministère de l'environnement sont respectées. Cependant, dans le contexte d'un développement accéléré de Baie-Saint-Paul, la Ville devra assurer un suivi attentif du réseau.

4.2 Paysages

Paysages d'une grande richesse

Les paysages de Baie-Saint-Paul sont recherchés tant par la population résidente parce qu'ils contribuent à la qualité de vie que par les touristes et les peintres à la recherche de nature et de grands espaces. Un comité consultatif portant sur les enjeux de gestion du paysage, piloté par la MRC, a été créé au printemps 2005. L'objectif de ce comité consiste à formuler des enjeux et des stratégies de gestion des paysages, selon l'approche des unités de paysage, pour proposer aux élus municipaux des moyens de protection et de mise en valeur des paysages.

Parmi les unités de paysages significatives de Baie-Saint-Paul, le comité a identifié :

1. La côte Saint-Antoine;
2. Le boulevard Monseigneur de Laval (requalification);
3. La rue Saint-Jean-Baptiste (haut du village et bas de la rue);
4. La rue Sainte-Anne (haut de la rue et les battures);
5. La rue Saint-Joseph;
6. La rue Ambroise-Fafard;
7. Le secteur de la ferme Filbaie;
8. Le Bas de la Baie;
9. Cap-aux-Corbeaux;

Par ailleurs, dans le plan d'urbanisme de la Ville, on identifiait aussi :

10. Le site du rang Saint-Placide Nord;
11. Le site du rang Saint-Ours.

Il n'existe pas de réglementation municipale qui protège les paysages de Baie-Saint-Paul.

4.3 Couvert forestier

La forêt est sans conteste l'élément naturel le plus important de la municipalité en termes d'occupation du sol et d'activité économique. La forêt contribue à la richesse des paysages et constitue un facteur déterminant pour le maintien de la qualité de l'environnement et, par le fait même, de la qualité de vie de la population.

Le Séminaire de Québec joue un rôle d'une grande importance dans l'exploitation de la forêt puisqu'il détient 55 % de l'ensemble du territoire de la forêt privée. Le reste de la forêt privée est réparti entre une soixantaine de propriétaires indépendants. De nombreuses exploitations forestières ont cours dans ces secteurs sur lesquels la municipalité a peu d'emprise.

Malgré l'abondance de cette ressource sur le territoire et le potentiel qu'elle représente, la forêt ne procure que peu de retombée à la municipalité. Mis à part le règlement qui vise l'exploitation des essences commerciales (RO38-97), aucun règlement ne régit l'exploitation forestière ni la coupe d'arbre sur les terrains privés. Il n'existe pas non plus de règlement sur le territoire de la MRC visant la protection du couvert forestier.

4.4 Tableau synthèse

Forces

Qualité d'eau potable exceptionnelle
 Vaste territoire aux paysages recherchés de fleuve et de montagnes
 Présence d'essences d'arbres variées
 Boisé du quai donnant un accès au fleuve
 Rivière-du-Gouffre, classée rivière à saumon, traversant toute la municipalité jusqu'au fleuve;

Opportunités

Plan de création de parcs du gouvernement du Québec
 Exercice de concertation à la MRC et à Baie-Saint-Paul pour la protection des paysages
 Nouveaux programmes gouv. pour la réfection des infrastructures municipales (eau, aqueduc et voirie)

Demain



Aujourd'hui

Consommation d'eau 2 fois plus élevée que la moyenne;
 Pas d'outil intégrant les actions de la Ville quant au développement du réseau de l'eau potable
 Station de pompage des eaux usées à pleine capacité
 Pas de réglementation pour la protection du paysage et du couvert forestier
 Pas de statut spécifique pour le boisé du Quai

Gaspillage de l'eau
 Manque d'eau
 Débordement et refoulement des eaux usées
 Détériorant des ressources paysage et forêt
 Diminution de la capacité de rétention des eaux de surface par la coupe abusive d'arbres

Faiblesses

Menaces

L'eau constitue un patrimoine inestimable qu'il faut protéger pour l'avenir. La consommation d'eau à Baie-Saint-Paul est nettement supérieure à la moyenne provinciale; il importe d'agir pour éviter le gaspillage de cette ressource et de s'assurer que la quantité d'eau potable suffira à la demande dans le contexte où la ville connaîtra un développement accéléré dans les prochaines années. Par ailleurs, la rivière du Gouffre, qui sillonne un vaste territoire, nécessite un mode de gestion concertée entre tous les acteurs territoriaux, notamment ceux qui agissent en amont.

La municipalité a participé au Programme d'intervention en efficacité énergétique initié par la MRC en 2003 visant à améliorer la consommation d'énergie des bâtiments municipaux. De plus, la Ville a collaboré, avec la MRC, à la mise sur pied d'un système de transport collectif (TRUC). Pour ce qui est des matières résiduelles, la Ville inscrit ses actions dans le plan de gestion des matières résiduelles de la MRC qui découle du plan de gestion québécois qui a pour objectif de recycler 65 % des 7,1 millions de tonnes de matières résiduelles produites annuellement au Québec. Recyclage, compostage, cueillette de monstres et de résidus verts comptent entre autres parmi les actions réalisées à ce jour.

La documentation de cet enjeu montre qu'un certain nombre d'indicateurs environnementaux sont à améliorer. Il n'existe pas de réglementation visant la protection de l'environnement tant pour protéger le couvert forestier que les paysages. Ces ressources fragiles sont des plus importantes pour Baie-Saint-Paul puisqu'elles contribuent à améliorer la qualité de vie des citoyens, agissent comme source d'inspiration pour les artistes et comme produit d'appel pour l'industrie touristique. La qualité de l'air, la consommation d'énergie et la poursuite de la gestion des matières résiduelles doivent être considérés dans le processus d'élaboration de l'Agenda 21.

5. Économie locale : création d'emplois et diminution des disparités

Tendre vers une équité intergénérationnelle est un principe de DD. Ce qui induit aussi une équité « intragénérationnelle ». De même, réduire la pauvreté et les disparités découlent des objectifs globaux et deviennent une priorité d'action dans le cadre des Agendas 21. Afin de documenter cet enjeu, les quatre paramètres suivants ont été retenus : 1) les revenus moyens et médian d'emploi, 2) le taux de chômage, 3) la diversité du marché de l'emploi et 4) la saisonnalité.

5.1 Revenu annuel

*Revenu annuel moyen plus élevé que celui de la MRC mais plus bas que celui du Québec
2 ménages sur 10 gagnent moins de 20 000 \$ par année*

Le revenu moyen annuel des ménages de Baie-Saint-Paul est de 44 079 \$ (comparé à 42 622 \$ pour la MRC de Charlevoix et à 49 998 \$ pour le Québec) alors que le revenu médian est de 37 271 \$ (comparé à 36 618 \$ pour la MRC de Charlevoix et à 40 468 \$ pour le Québec). Il faut souligner que 22 % des ménages gagnent moins de 20 000 \$.

Le revenu annuel moyen se répartit comme suit :

| REVENU ANNUEL PAR MÉNAGE PAR CATÉGORIE | |
|--|------|
| moins de 20 000 \$ | 22 % |
| entre 20 000 \$ et 40 000 \$ | 31 % |
| entre 40 000\$ et 60 000\$ | 22 % |
| entre 60 000 \$ et 80 000 \$ | 14 % |
| 80 000 \$ et plus | 12 % |

Source : Institut national de la statistique 2001

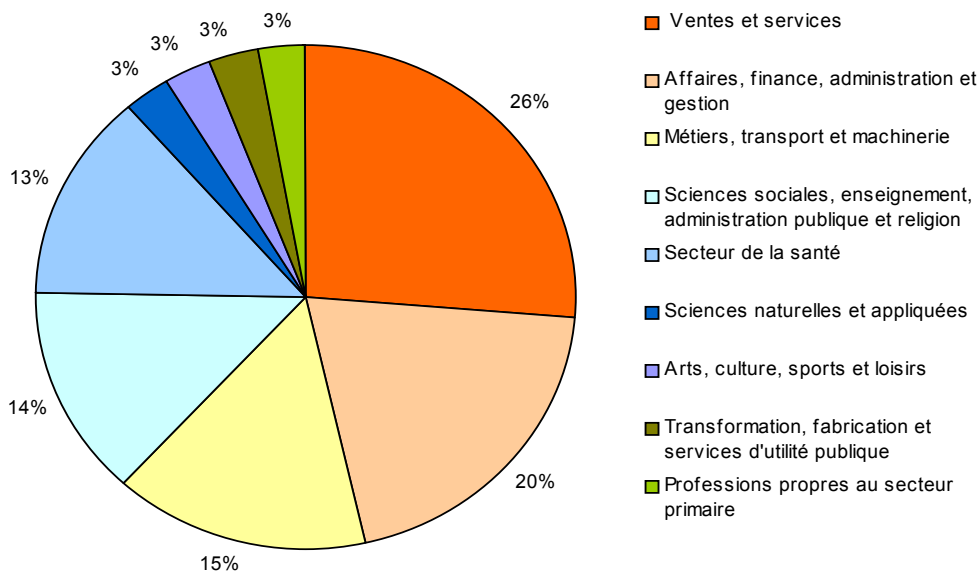
5.2 Taux de chômage

En 2001, le taux de chômage se situe à 8,9% pour Baie-Saint-Paul alors qu'il est de 12,6% pour la MRC de Charlevoix. Le taux de chômage de Baie-Saint-Paul se rapproche davantage de la moyenne provinciale qui est de 8,2% pour la même année. Les taux d'activité et d'emploi sont inférieurs (- 5 points) à celui de la moyenne québécoise, respectivement 59,2% comparé à 64,2% et 53,9 % comparé à 58,9%.

5.3 Marché de l'emploi

Le marché de l'emploi est dominé par les secteurs des services (la santé, l'enseignement et ventes et tourisme). Le graphique 4 illustre la part du nombre d'emploi par secteur d'activité économique de Baie-Saint-Paul. Ces données, tirées d'une étude réalisée par Emploi Québec (2003), indiquent que les secteurs de la santé et de l'enseignement représentent 27% des emplois, ce qui traduit une forte dépendance face aux employeurs institutionnels para gouvernementaux et gouvernementaux.

Répartition de la population active selon la catégorie d'emploi occupé, Ville de Baie-Saint-Paul, 2001



Source: Statistique Canada, 2001

Pour ce qui est des types de profession, une forte concentration des emplois liés à la vente et aux services sont localisés à Baie-Saint-Paul, ce qui correspond à la majorité des emplois occupés, soit 26%. La catégorie des emplois liés à la gestion (affaires, finance, administration, gestion) regroupe 20% des emplois et, l'autre secteur en importance qui regroupe 15 % des emplois est celui des métiers, transport et machinerie.

5.4 Saisonnalité

L'emploi saisonnier se définit comme un travail qui s'échelonne sur quelques mois de l'année seulement. Selon Emploi Québec (2003), 20 % des travailleurs de Baie-Saint-Paul connaissent des variations saisonnières sur le plan de l'emploi. De février 2002 à janvier 2003, le niveau de l'emploi atteignait son apogée durant le mois de juin. Il faut souligner que l'emploi à temps plein (74,2%) prévaut sur l'emploi à temps partiel (25,8%).

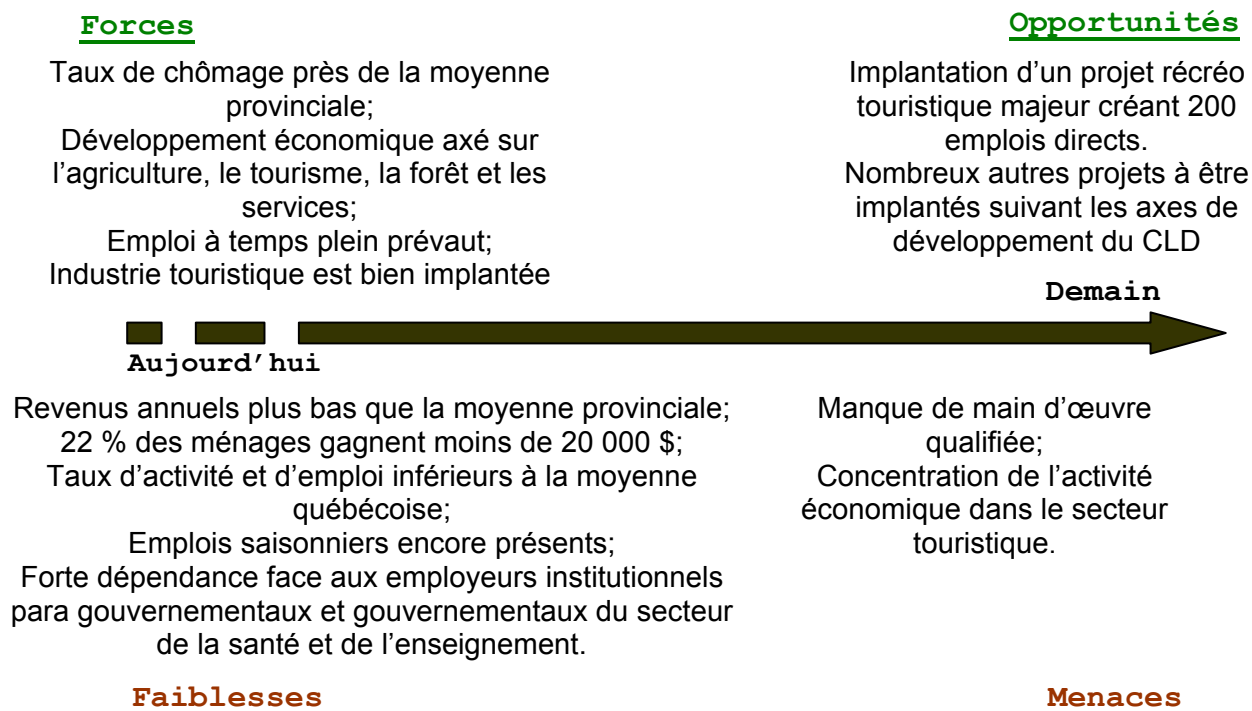
5.5 Axes de développement des secteurs économiques actuels et projetés

Le développement économique de Baie-Saint-Paul est axé sur l'agriculture, le tourisme et les services, l'industrie ne s'étant jamais installée solidement sur le territoire. C'est davantage l'art et la culture et le tourisme qui ont prit une place prépondérante sur la plan du développement régional depuis le milieu du XX^{lème} siècle.

Le Plan d'action local pour l'économie et l'emploi de la MRC de Charlevoix (Palée 2004) réalisé par le CLD privilégie les cinq axes de développement suivants : l'agroalimentaire, le manufacturier, la culture, le tourisme et la forêt.

Une récente étude réalisée par la firme Roche (2005) ajoute le secteur de l'environnement et les entreprises de transport léger. Roche recommande « de développer dans la région un tissu industriel pour accroître la valeur ajoutée des ressources régionales ». Selon eux, les efforts de développement pour Baie-Saint-Paul devraient se concentrer sur le développement d'un parc thématique « Recherche, Développement et Haute technologie » (Roche, 2005 : 45). Les entreprises à caractère industriel devraient s'établir dans un parc thématique industriel à implanter à Saint-Urbain.

5.6 Tableau synthèse



L'économie de Baie-Saint-Paul est dominé par le secteur des services ce qui pose le problème de la diversification économique et de la dépendance envers les gouvernements quant au secteur de la santé et de l'enseignement. De plus, on retrouve encore des emplois saisonniers. Les revenus moyen et médian sont inférieurs à la moyenne provinciale, mais supérieurs à celle de la MRC. On compte 2 ménages sur 10 qui gagnent moins de 20 000 \$ par année. La diversification économique et la création d'emplois durable et viable deviennent des enjeux importants pour Baie-Saint-Paul.

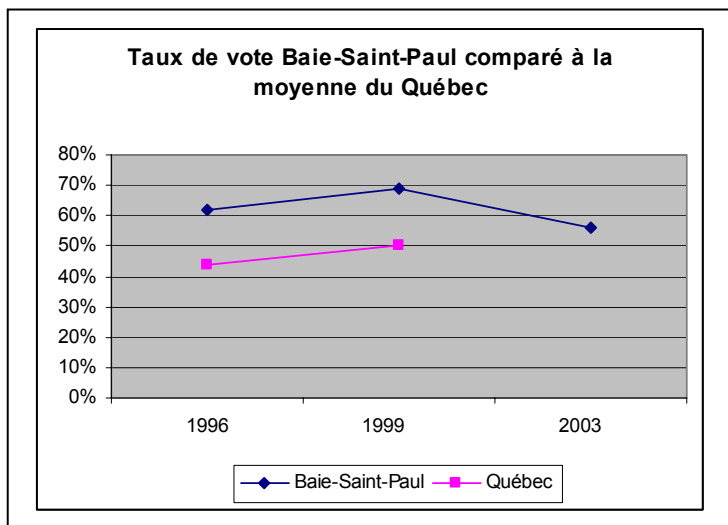
6. Gouvernance locale et participation civique

Le projet d'Agenda 21 implique une concertation et une participation de l'ensemble des citoyens à l'identification des problèmes et à la recherche de solutions pour améliorer les milieux, les conditions et la qualité de vie de leur territoire d'appartenance, c'est ce qu'on appelle la gouvernance locale. Autrement dit, la démocratie électorale est enrichie par une gouvernance multi-acteurs, multidimensionnelle et alimentée par une participation civique. La question de la citoyenneté est devenue si importante qu'elle fait désormais partie du programme scolaire au primaire. Néanmoins, la participation civique n'est pas un automatisme et requiert un certain nombre de conditions pour induire une gouvernance locale éclairée et partagée. À ce titre, l'A 21 constitue un lieu d'expérimentation de gouvernance locale. Trois paramètres ont été ici documentés : 1) la représentation politique selon le sexe et l'âge, 2) la participation aux élections municipales et 3) la participation des citoyens aux comités municipaux.

6.1 Représentation politique selon le sexe et l'âge

Peu de femmes et de jeunes élus

Une représentation équilibrée des hommes et des femmes au sein d'un conseil municipal a été identifiée comme un facteur de nouvelle gouvernance et de cohésion sociale. Malgré le fait qu'autant de femmes que d'hommes proposent leurs candidatures aux élections municipales de Baie-Saint-Paul, on remarque que la population élit majoritairement des hommes au conseil municipal. En 2005, le Conseil municipal de la Ville de Baie-Saint-Paul se compose de six hommes et d'une femme. Notons que la moyenne d'âge des conseillers est de 54 ans et qu'un conseiller est âgé de 35 ans.



6.2 Participation aux élections municipales et aux dossiers locaux

Selon la tendance générale, le taux de participation aux élections diminue au Canada. Au Québec, le taux de participation aux élections municipales oscille entre 50% et 55 % depuis 1993, tandis que celui de Baie-Saint-Paul avoisine les 60 %. En 1996, 62 % des électeurs inscrits sont allés voter, en 1999, le pourcentage grimpe à 69 % pour diminuer à 58 % en 2003.

Les taux de participation aux élections à Baie-Saint-Paul sont supérieurs de plus de 25 points en 1999 et de 10 points en 1996 que le taux de participation moyen du Québec pour revenir, en 2003, à un taux se rapprochant de la moyenne.

Une cinquantaine de citoyens participent régulièrement aux séances ordinaires du conseil municipal. Il en est de même pour les séances d'information et de consultation publiques. Lors des séances d'information organisées pour des projets spécifiques, par exemple le raccordement de l'eau à Cap-aux-Rêts, le Chemin de la Pointe, le Chemin du Golf, l'implantation d'un PIIA, etc., la majorité, si ce n'est la quasi-totalité des citoyens concernés, sont présents. Pour ce qui est du dossier d'implantation d'un parc industriel à Baie-Saint-Paul, 1 000 personnes se sont déplacées pour signer le registre municipal. Quant à la présentation du projet récréo touristique de la ferme Filbaie, 500 personnes se sont rendues au Centre Saint-Aubin pour y assister.

Par ailleurs, la ville de Baie-Saint-Paul travaille de façon constante avec les citoyens. Elle initie des comités et sollicite la participation des citoyens au sein de nombreux comités composés aussi d'élus et de fonctionnaires. Au nombre de ces comités, on retrouve les suivants :

| | |
|--|-----------------------------|
| Comité bibliothèque (2); | Comité de la route 138; |
| Comité Carrefour culturel (2); | Comité vitesse; |
| Comité golf; | Comité boisé du quai (2); |
| Comité politique industrielle | Comité motoneige; |
| Comité agricole; | Comité frein moteur; |
| Comité d'action jeunesse; | Comité piste cyclable; |
| Comité consultatif d'urbanisme; | Comité hockey mineur; |
| Comité protection du paysage; | Comité patinage artistique; |
| Comité de la pol. du dévelop. durable; | Comité soccer; |
| Comité accessibilité (accès routier); | Comité balle molle; |
| Comité développement touristique; | Comité sécurité publique. |

On dénombre 25 comités composés de citoyens de tous âges, tant des femmes que des hommes. On peut donc conclure que la participation citoyenne est très forte à Baie-Saint-Paul.

6.3 Tableau synthèse

Forces

Ouverture de la Ville vers des formes de gouvernance multi acteurs incluant la participation civile;
Forte représentativité citoyenne au sein des comités;
Taux de participations aux élections supérieurs à la moyenne provinciale

Opportunités

Élaboration de l'A21 impliquant toute la population qui permet d'enrichir les problématiques et les solutions de développement grâce à la vision des jeunes, des femmes et des aînés

Demain



Aujourd'hui

Faible représentativité des jeunes et des femmes au conseil municipal
Partage difficile entre le consultatif et le décisionnel pour les comités

Désintéressement de la vie civique en raison du statut consultatif des comités;
Perte de confiance envers le monde politique;
Manque de relève bénévole pour les comités.

Faiblesses

Menaces

La participation des citoyens à la vie municipale et locale est un enjeu fort important du DD, comme le notent plusieurs rapports internationaux. La population de Baie-Saint-Paul participe à la vie municipale et démontre un intérêt certain quant aux décisions qui affectent ses conditions de vie. Toutefois, les femmes et les jeunes demeurent sous représentés au conseil municipal. Il est reconnu que la mise en place d'un nouveau modèle de développement, plus équitable, plus solidaire et plus centré sur la réponse aux besoins humains dans le respect des capacités de support des écosystèmes, requiert les capacités et les solutions des jeunes et des femmes. La force d'un territoire réside entre autre dans la valorisation et la participation active des humains à l'édification même de ce territoire.

7. Équité et cohésion sociale : conditions de prospérité économique

La redistribution de la richesse et le partage de l'emploi s'avèrent prioritaires lorsqu'il est question d'équité et de cohésion sociale. Ces derniers sont des remparts contre l'exclusion, l'implosion sociale et la dévitalisation d'un territoire, qu'il s'agisse d'une localité ou d'un pays. Les jeunes, les femmes et les aînés sont des groupes fragilisés qui doivent être valorisés, selon un objectif d'équité et de cohésion sociale. Toute prospérité économique passe par une prospérité sociale. Pour documenter localement cet enjeu, nous avons retenu trois grands paramètres : 1) le partage de l'emploi, 2) la vie communautaire et 3) la répartition des investissements municipaux.

7.1 Partage de l'emploi

Selon l'étude intitulée *Portrait socio-économique des femmes de la région de Charlevoix* (Le Centre Femmes aux Plurielles : 2005), il existe des différences importantes dans le partage de l'emploi entre les femmes et les hommes. Voici les principaux constats qui ressortent de cette étude dans ce qui suit.

Inactivité économique plus forte chez les femmes

Bien que le taux d'emploi chez les femmes ait augmenté (51,2 % pour la MRC de Charlevoix), le nombre de femmes inactives économiquement est encore très élevé. Sur les 4 620 personnes inactives dans la MRC de Charlevoix, 59 % (soit 3 646) sont des femmes. De plus, sur les 560 personnes sans revenu que compte la MRC de Charlevoix, 63 % (355) sont des femmes.

Division traditionnelle du travail selon les secteurs d'emploi

La répartition professionnelle est fortement marquée par une division traditionnelle, ce qui vient accentuer les inégalités économiques sur le plan de l'emploi entre les femmes et les hommes. Dans la région, les secteurs d'emploi qui regroupent le plus de temps plein sont majoritairement occupés par des hommes. Les femmes se situent davantage dans des secteurs où l'on retrouve du temps partiel et du travail saisonnier. Les femmes occupent donc en grande partie des emplois précaires.

Revenus plus faibles

En 2001, le revenu moyen individuel des femmes de la MRC de Charlevoix était de 18 871 \$ comparativement à 26 194 \$ chez les hommes (le revenu moyen des femmes représente 72 % du revenu des hommes).

Taux de scolarité plus faible

Le taux de scolarité des femmes de la région est très bas. Les mères monoparentales n'ont pas de diplôme secondaire dans une proportion de 24 %. On suppose que, comme c'est le cas dans la région de la Capitale Nationale, la faible scolarisation affecte particulièrement les femmes de 35 ans et plus. Par contre, plus le niveau de scolarité des femmes est élevé, plus elles occupent un emploi. Elles demeurent toutefois concentrées dans des secteurs fortement traditionnels généralement moins bien rémunérés.

Période d'Assistance emploi plus longue

Le nombre de femmes adultes prestataires de l'Assistance emploi dans la MRC de Charlevoix en 2001 était de 328 comparativement à 440 hommes. Bien que la proportion de femmes prestataires de l'assistance emploi soit quelque peu inférieure à celle des hommes, les femmes en bénéficient pour une période plus longue.

7.2 Vie communautaire

La vie communautaire est très riche dans Charlevoix et à Baie-Saint-Paul. Outre un grand nombre de clubs sociaux à vocation sociale ou charitable, 52 organismes et associations offrent des services à la population. La Coalition des organismes communautaires de Charlevoix regroupe actuellement plus de 33 de ces organismes. Le réseau communautaire joue un rôle de premier plan en terme de prévention, de mobilisation et de développement de l'aide et de l'entraide sur le territoire. (CSSS : 2004)

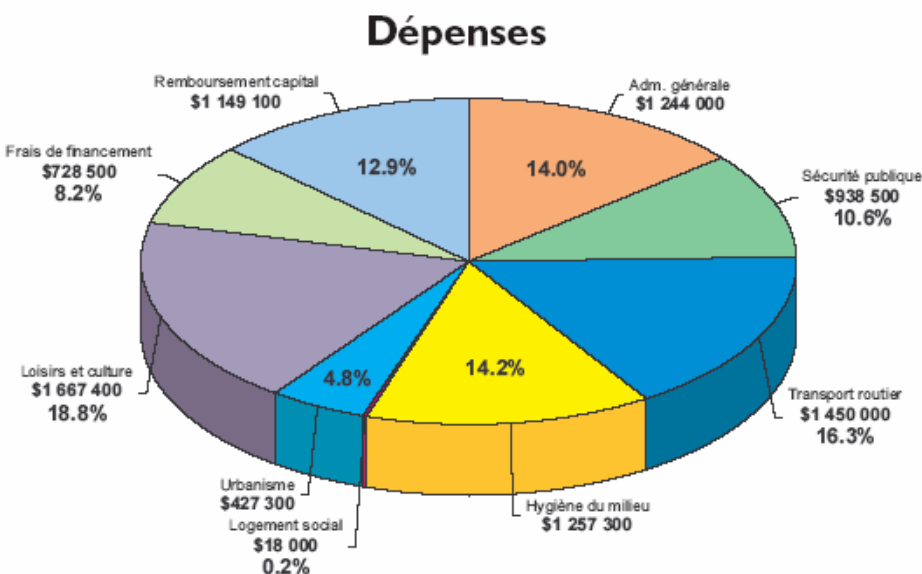
7.3 Répartition des investissements municipaux

Le budget 2004 de la Ville de Baie-Saint-Paul s'élève à 8,8 millions de dollars. La dette à long terme se solde à 14 millions de dollars. La principale source de revenus provient de la taxation et des services.

Les dépenses de fonctionnement de la Ville se déclinent en huit secteurs comme présentés dans la figure suivante. L'administration générale, la sécurité publique, le transport routier et l'hygiène du milieu se partagent près de 56 % des dépenses de fonctionnement. L'urbanisme, les loisirs et la culture, comptent pour 24 % des dépenses. Les frais de financement et de remboursement en capital représentent 20 % des dépenses.

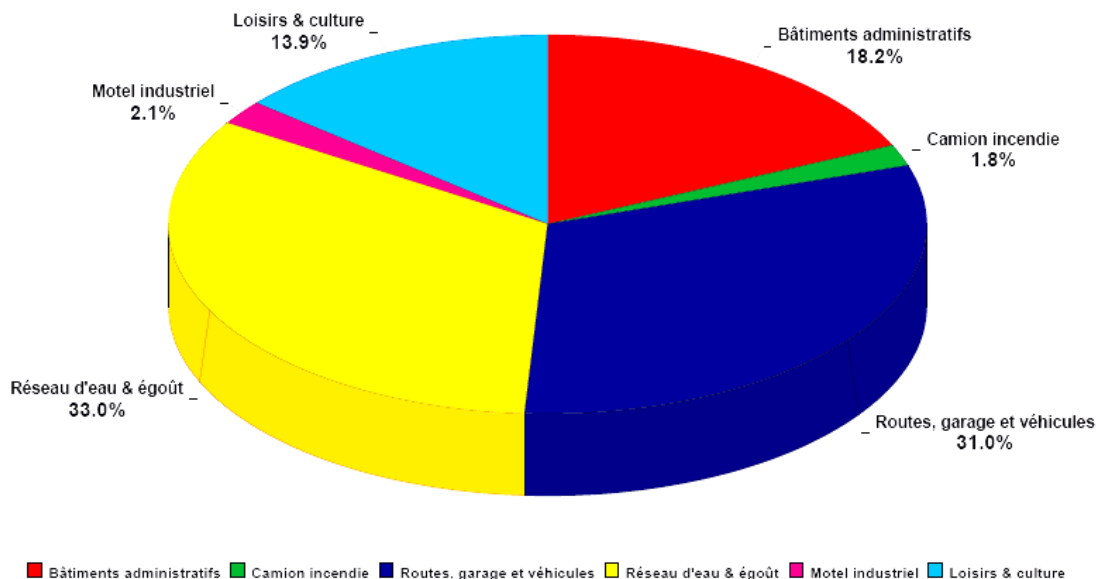
Soulignons que moins de 5 % du budget est consacré à l'urbanisme et moins de 1 % au logement social. Cependant, il faut préciser que de nombreux avantages sont octroyés pour le logement social, par exemple don de terrain, congé de taxes, etc.; ces avantages n'apparaissent pas au budget.

Ville de Baie-Saint-Paul, budget 2004.



Les investissements à long terme se présentent comme suit.

Investissements à long terme



Les travaux publics avec le réseau routier et la machinerie ainsi que l'hygiène du milieu accaparent 44 % des investissements.

7.4 Tableau synthèse

Forces

Augmentation du nombre de femmes sur le marché du travail
 Vie communautaire très riche
 Bonne part du budget municipal consacrée aux loisirs et à la culture
 Actions concrètes faites par la Ville pour diminuer les disparités

Opportunités

Participation des citoyens à la construction de l'avenir de leur territoire;
 Meilleure inclusion des groupes sociaux marginalisés à la vie locale et création de cohésion sociale et d'équité;
 Exploration de nouveaux types d'habitation intergénérationnelle



Inégalités marquées pour les femmes sur le marché du travail et scolarité plus faible
 Sources de revenus municipaux peu diversifiées;
 Changement des valeurs civiques collectives vers des valeurs individuelles.

Exclusion des groupes sociaux et perte de cohésion sociale
 Poursuite de l'exode des jeunes créant un déficit générationnel
 Absence de relève pour les organismes communautaires

Faiblesses

Menaces

L'enjeu, tant local que global, sur l'équité et la cohésion sociale montre toute l'importance du renforcement du pôle social dans un processus de DD. Une partie de la population se retrouve en situation de précarité économique. Le développement du territoire se retrouve ainsi hypothéqué, car privé de l'inclusion équitable d'une partie des jeunes et des femmes sur le marché de l'emploi et dans les lieux décisionnels. Cette situation fragilise le développement local, car toute prospérité économique repose sur un développement viable, c'est-à-dire équitable et producteur de cohésion sociale. Or la différenciation des revenus chez les femmes de même que leur peu de présence sur les lieux décisionnels menacent la cohésion sociale. De même, la participation des groupes sociaux et communautaires est un facteur clef afin de permettre l'émergence d'un nouveau modèle de développement. Or comment réaliser un tel développement si une partie de la population doit d'abord assurer sa survie? La présence d'une vie associative dynamique, d'infrastructures de loisirs diversifiées et d'institutions d'enseignement contribue sans aucun doute à une meilleure insertion et inclusion sociales. Comment une municipalité peut-elle travailler, de concert avec l'ensemble des institutions et des intervenants, au redressement de l'iniquité sociale et économique afin de permettre une meilleure distribution de la richesse, de mettre à profit l'ensemble des citoyens, quel que soit leur genre ou leur âge, en vue d'une mobilisation vers un DD? Comment les ressources municipales peuvent-elles venir en appui à une répartition plus équitable des ressources et des secteurs tout en favorisant une cohésion sociale? La planification d'un plan de DD à l'échelle locale est sans doute une voie prometteuse.

8. Qualité de vie : concept intégrateur du DD

La qualité de vie est souvent invoquée comme élément justificatif pour la prise de décisions, voire même comme finalité du développement ou de tout changement planifié, qu'il s'agisse d'un programme, d'une politique ou d'un projet. Mais qu'englobe au juste le concept de qualité de vie? Comment mesurer ce dernier? De façon objective ou subjective ou les deux à la fois? On reconnaît aujourd'hui que les perceptions quant à la qualité de vie sont aussi importantes que les données quantitatives. Ce qui veut dire que, par exemple, le niveau de satisfaction de la collectivité par rapport à la qualité de vie locale ou par rapport à des aspects particuliers comme la santé ou l'égalité des chances par rapport à l'emploi sont non seulement des données importantes mais sont des facteurs de DD. La qualité de vie se décompose en diverses dimensions comme les conditions de vie (incluant l'accès à des services de base de qualité comme l'eau potable, services sanitaire, un bon réseau routier, etc.), les niveaux de vie et le mode de vie. C'est un concept intégrateur et à ce titre il peut recouvrir de multiples paramètres, tel le logement, la santé, l'environnement, la culture, etc. Pour les fins de ce diagnostic, nous avons retenu comme paramètres pour brosser à grands traits la qualité de vie à Baie-Saint-Paul : l'accès à la propriété, la vitalité du centre-ville, la santé et les infrastructures de culture et de loisir.

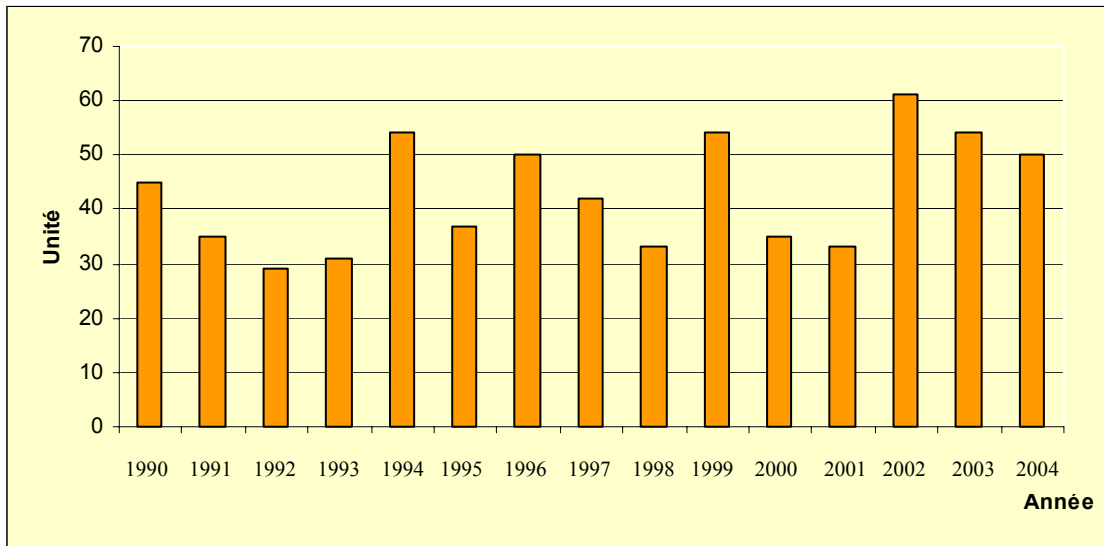
8.1 Accès à la propriété

La ville de Baie-Saint-Paul connaît un développement soutenu depuis les années 1990. De toutes les municipalités de la MRC, c'est à Baie-Saint-Paul que se situe le nombre le plus important de mises en chantier. Ce sont les constructions de résidences permanentes et secondaires (une moyenne de 33 par an entre 1999-2004, pour un total de 195 en 6 ans) qui sont les plus importantes.

Accès à la propriété difficile pour les jeunes familles

Depuis 1990, les années 2002, 2003 et 2004 sont celles qui ont connu le plus grand nombre de constructions (voir le graphique plus avant). De plus, le nombre élevé de constructions est demeuré relativement stable de 2002 à 2004, contrairement aux années antérieures où ce nombre a connu beaucoup de variation. La valeur moyenne déclarée des nouvelles résidences se situe autour de 135 000 \$, qu'elles soient situées à l'intérieur du périmètre urbain ou non. Il faut compter environ 25 000 \$ en plus pour l'achat d'un terrain standard de 1 000 pieds².

Évolution des nouvelles constructions à Baie-Saint-Paul depuis 1990.



Selon Statistique Canada (2001), Baie-Saint-Paul dispose de 2 840 logements. De ce nombre, 2005 sont occupés par le propriétaire, soit 71% des logements; et 835 (29%) logements sont loués. Le coût moyen de location mensuelle des logements s'élève à 416 \$ contre 529 \$ pour la moyenne provinciale.

Forte demande pour le logement social

À la lumière d'une étude de marché sur le logement locatif pour les personnes à faibles revenus et les personnes seules vieillissantes et, selon l'avis de plusieurs intervenants de divers milieux, la demande est encore importante pour des logements et surtout, des logements abordables pour les familles (Laflamme 2005).

8.2 Vitalité du centre-ville

Un centre-ville habité et vivant

Baie-Saint-Paul, contrairement à plusieurs municipalités de région, a su conserver son centre-ville. On y retrouve de nombreux services publics notamment pour les soins de santé (hôpital, CSSS, foyer pour personnes âgées) des édifices publics liés à la culture (bibliothèque, Centre d'exposition, Carrefour culturel), des écoles primaires et secondaires, des édifices commerciaux (épiceries, dépanneurs, etc.) de mêmes que des commerces divers. Le centre-ville est habité et fréquenté par la population locale.

La revitalisation du centre-ville a débuté dans le milieu des années 1980 avec le programme Rues Principales. La municipalité s'était fixée comme objectif de faire de la rue principale Saint-Jean-Baptiste une artère animée 12 mois par année. La rue comprend des bâtiments patrimoniaux restaurés, des restaurants et terrasses, boutiques, auberges, des bureaux de services professionnels et institutions diverses. Un inventaire des résidences construites avant 1945 a été réalisé dans cette foulée. Puis, un programme de revitalisation des bâtiments anciens visant la conservation du patrimoine et l'embellissement de la ville a été

instauré. Le programme, qui existe depuis 1999, a généré des investissements municipaux de près de 400 000 \$ pour des travaux totalisant plus de 708 000 \$ effectués pour revitaliser et préserver le patrimoine bâti. Un Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), qui vise à protéger les bâtiments anciens et à harmoniser les nouvelles constructions à l'ensemble architectural de la rue Saint-Jean-Baptiste, encadre le développement. D'autres mesures comme celle du PIIA existent pour protéger et vitaliser des secteurs patrimoniaux dignes d'intérêt (par ex : secteur de la Ferme Filbaie et, à venir, la rue Saint-Joseph).

Le centre-ville de Baie-Saint-Paul attire plusieurs milliers de touristes ainsi que la population locale chaque année par le biais de nombreux événements culturels et sportifs de portée locale et nationale (Par ex. : Rêves d'automne, la Grande traversée, le Symposium international d'art contemporain, le Grand prix cycliste de Charlevoix, des tournois de hockey provinciaux, etc.).

8.3 Santé publique

*Vaste gamme de soins de santé disponible sur place
Population moins active*

Les données présentées proviennent du plan d'action local de santé publique 2004-2007 du CSSS de Charlevoix déposée en 2004. Elles s'appliquent à l'ensemble du territoire de Charlevoix. Voici d'abord quelques constats sur l'état de santé des Charlevoisiens :

- Plus actifs physiquement pour les activités quotidiennes ou de travail, mais moins actifs pour se rendre au travail ou à l'école ;
- Consomment chaque jour moins de fruits et de légumes, comparativement à ceux de la Capitale nationale et de l'ensemble du Québec;
- Souffrent moins d'obésité par rapport à l'ensemble du Québec;
- Comptent 22 % de fumeurs occasionnel et régulier (12 ans et plus) comparé à 26 pour l'ensemble du Québec;
- Les jeunes commencent à fumer à un âge de plus en plus précoce : 11% des élèves de 12 ans et 14% des 13 ans;
- Le taux de naissances à faible poids est légèrement plus élevé que la moyenne provinciale;
- Les décès liés aux cancers (particulièrement ceux du côlon et rectum, de l'estomac et du sein chez la femme) et aux maladies de l'appareil respiratoire (maladies pulmonaires obstructives) sont proportionnellement plus nombreux dans Charlevoix que dans l'ensemble du Québec;
- Les principales causes de mortalité dans Charlevoix sont les suivantes : maladies de l'appareil circulatoire 32,6%; tumeurs 32,6%; maladies de l'appareil respiratoire 12,2%; maladies de l'appareil digestif 3,6%; traumatismes non intentionnels 4,3%.

Une caractéristique unique au territoire de Charlevoix et particulièrement de Baie-Saint-Paul, est la clientèle historique importante présentant une déficience intellectuelle, souvent assortie d'une déficience physique sévère.

Tous les services de santé tant physiques que psychologiques sont disponibles à Baie-Saint-Paul. Ces services professionnels sont appuyés par un réseau communautaire très dynamique.

8.4 Politiques municipales pour la culture et la famille

En mars 2000, la municipalité de Baie-Saint-Paul adopte sa politique culturelle pour mieux planifier son développement culturel et mieux mettre en valeur et conserver son patrimoine. La politique culturelle de la Ville vise l'atteinte de trois objectifs, soit :

- situer l'apport de la culture dans le développement global de la collectivité;
- reconnaître l'identité culturelle de Baie-Saint-Paul;
- protéger et enrichir les éléments culturels qui la distinguent.

Puis, après son adhésion au réseau Villes et Villages en Santé en 2000, la Ville a élaboré une politique familiale qui confirme son engagement envers la famille.

Infrastructures culturelles et de loisirs diversifiées

En terme d'activités culturelles et sportives, Baie-Saint-Paul dispose de nombreuses infrastructures et des services présentés dans l'encadré de la page suivante. La Ville a signé un protocole d'entente avec la Commission scolaire de Charlevoix pour maximiser l'utilisation des infrastructures et équipements sportifs. Cependant le vieillissement des équipements (aréna, Carrefour culturel, auditorium et bloc C du Centre Saint-Aubin) nécessitera des investissements importants à court terme. La Ville publie une programmation des loisirs proposant une soixantaine d'activités sportives ou de loisir 4 fois par année, dont le Jardin d'enfant, en automne et l'hiver, et un terrain de jeux en été.

La Ville gère et entretient sept parcs de quartier et espaces verts répartis sur l'ensemble du territoire urbain, en plus du Boisé du quai et des haltes routières. Elle a un programme d'embellissement qui consiste à fleurir les espaces verts et à planter des arbres. Dans les nouveaux développements, la Ville réserve des espaces verts comptant pour 10 % de la surface totale du développement.

Ces infrastructures sont des atouts certains pour la municipalité et, non seulement pour ses résidents, mais aussi pour ceux des autres municipalités de la MRC de Charlevoix qui y ont accès.

Infrastructures et services de culture et de loisirs, Ville Baie-Saint-Paul 2004.

- Cinq évènements culturels récurrents (Rêves d'automne, Magie blanche, Les Muses, L'international de l'art vocale, Le symposium de peinture);
- Six évènements sportifs (vélo et hockey);
- Des fêtes familiales et de quartier;
- De l'animation culturelle au centre-ville sur scène extérieur pendant la saison estivale;
- Trois circuits culturels;
- Une bibliothèque municipale avec un Centre d'archives;
- Un centre de diffusion de la culture (Carrefour culturel Paul-Médéric);
- Un centre d'exposition national ;
- De nombreuses entreprises proposant des produits culturels, artisanaux ou de terroirs;
- Un centre communautaire (avec comptoir de vêtements usagés);
- Un quai public et/ou rampe de mise à l'eau et une marina;
- Deux sociétés proposant des excursions et des expéditions guidées;
- Un centre récréatif situé en milieu scolaire, où l'on retrouve un centre de conditionnement physique, des gymnases, une piscine intérieure, des courts de tennis intérieurs et extérieurs, une piste multi fonctionnelle (patin à roues alignées, vélo, marche), des terrains sportifs extérieurs (soccer, balle molle, jeux d'eau);
- Un aréna avec club de patin artistique et association de hockey mineure;
- Une patinoire extérieure;
- Une programmation municipale de loisir proposant une soixantaine d'activités 4 fois par année;
- Un terrain de golf 18 trous;
- Une maison pour les jeunes avec salle de spectacle;
- 7 parcs municipaux de quartier, 2 haltes routières, en plus du Boisé du quai et de la Place du citoyen;
- Des sentiers de randonnée pédestre de quartier.

8.4 Tableau synthèse

Forces

Centre-ville habité et vivant
avec de nombreux services
Vaste gamme de soins de
santé
Infrastructures culturelles et
de loisirs diversifiées
Bon réseau de parcs urbains

Opportunités

Projet du Massif donne l'occasion
d'élaborer un plan d'ensemble de la
municipalité
Révision du plan d'urbanisme de la
Ville

Demain

Aujourd'hui

Accès à la propriété difficile pour les
jeunes familles
Manque de logement social
Réseau cyclable peu développé
Vétusté des équipements de loisirs et
manque de plateaux sportifs pour
répondre à la demande.

Ralentissement des
investissements dans les
infrastructures publiques
Surenchère du coût des terrains et
des maisons
Exode des moins fortunés vers les
villages environnants

Faiblesses

Menaces

Les indicateurs relatifs à l'accès et à la qualité (vétusté) du logement, notamment pour les plus démunis, sont à inscrire dans un suivi en continu (pour en mesurer l'amélioration), ce besoin étant considéré comme fondamental du point de vue du développement durable et viable. En effet, la qualité et la pertinence du logement disponible dans une municipalité « est souvent un point de départ pour [...] créer un milieu sûr et favorable pour élever des enfants, obtenir des services publics et privés et constituer un réseau de liens – un élément essentiel à la cohésion sociale de la collectivité » (SCHL, 2004).

Les efforts de la Ville et de ses partenaires économiques pour revitaliser le centre-ville, ont porté fruits puisque les nouveaux arrivants décident de s'installer à Baie-Saint-Paul car ils y retrouvent « les avantages de la ville quant aux nombreux services offerts au cœur de la campagne ».

La question de l'accès à la propriété pour les jeunes familles et celle de l'accès à des logements appropriés en fonction des clientèles dont l'accès au logement social demeurent problématiques. Les coûts liés à l'achat de terrain pour la construction de résidence sont de plus en plus élevés et constituent un frein pour les jeunes familles ou celles qui ont des revenus moyens qui voient leurs taxes augmenter au même rythme que l'évaluation municipale de leur maison.

BIBLIOGRAPHIE

- AGENCE DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DU QUÉBEC (2003), Programme d'intervention en efficacité énergétique – Volet bâtiments municipaux, *Études des caractéristiques, Ville de Baie-Saint-Paul*.
- ASSOCIATION TOURISTIQUE RÉGIONALE DE CHARLEVOIX (2005). *Guide touristique officiel de Charlevoix 2004-2005*. La Malbaie, 173 p.
- ASSOCIATION DES GENS D'AFFAIRES DE BAIE-SAINT-PAUL (2005), *Guide de séjour. Baie-Saint-Paul*, 83 p.
- BASSARD, ANNIE (2005, communication personnelle) Centre québécois du développement durable, tableau synthèse diagnostic, 1p.
- CENTRE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE CHARLEVOIX (2004) *Plan d'action local de santé publique 2004-2007*, 57p.
- CENTRE QUÉBÉCOIS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, Tableau de bord du Saguenay-Lac-Saint-Jean, <http://www.tableaubord.org/>[En ligne]. (Page consultée le 5 mars 2005).
- COMITÉ 21, Territoires et développement durable, <http://www.cites21.org/> , [En ligne]. (Page consultée le 25 juillet 2004).
- FILLION ET HANSEN (2003), *Réseau d'alimentation en eau potable de Baie-Saint-Paul*, Ville de Baie-Saint-Paul, 30 p.
- GAGNON, Christiane (sous le direction de) (1999). *État des lieux de la communauté de Saint-Félicien dans une perspective de développement durable : un premier pas vers un Agenda 21 local Alma et sa région d'appartenance : Portrait de référence*. Université du Québec à Chicoutimi, Chicoutimi, 59 p.
- GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (2005) *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, [En ligne]. <http://www.canlii.org/qc/legis/loi/p-41.1/20050211/tout.html> (Page consultée le 15 mai 2005).
- HÉBERT, Serge (2005, communication personnelle) Tableau Ms excès : statistiques descriptives à la station 05130001. Ministère de l'environnement, Direction du suivi sur l'état de l'environnement, Québec, 1p.
- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2005). *Site officiel de l'Institut de la statistique du Québec*, [En ligne]. <http://www.stat.gouv.qc.ca/> (Page consultée le 20 juillet 2005)
- INTERNATIONAL COUNCIL FOR LOCAL ENVIRONMENTAL INITIATIVES (2004). *Site officiel de l'ICLEI*, [En ligne] <http://www.iclei.org/> (Page consultée le 10 juin 2005).

- EMPLOI QUÉBEC (2003), *Caractéristiques de la demande de main-d'œuvre des entreprises de Baie-Saint-Paul*, 12 p.
- LAFLAMME, Gabrielle (2005) *Révision du périmètre urbain de Baie-Saint-Paul*, document non publié, Ville de Baie-Saint-Paul, 44 p.
- MORALES HUDON, Anahi (2005) *Les femmes de Charlevoix, conditions de vie et développement local, Québec, faits saillants*, 17 p.
- MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION (2005). *Superficie des terres cultivées 1997, 2001 et 2004*, Saint-Hilarion, 3 p.
- MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS (2004). *Plan de développement durable du Québec (2004)*. Québec, 44 p.
- MRC DE CHARLEVOIX, PALÉE, Profil de la MRC de Charlevoix, http://www.cld-charlevoix.org/a_profilmrc.htm, [En ligne]. (Page consultée le 20 juillet 2004).
- ORGANISATION DES NATIONS-UNIES (2003). *Déclaration de Johannesburg. Division du développement durable, Johannesburg*, 5 p.
- ORGANISATION DES NATIONS-UNIES (1997). *Protocole de Kyoto*. Secrétariat de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques, Kyoto, 24 p.
- RACINE, Lina (2005, communication personnelle), tableau d'achalandage des bureaux d'information touristique, Association touristique régionale de Charlevoix, 3 p.
- RÉGION LABORATOIRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE (2002). *Tableau de bord sur l'état de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean*. Alma.
- ROCHE (2005), *Plan stratégique de développement industriel de la MRC de Charlevoix*, Société d'aide au développement de la collectivité de Charlevoix/Centre Local de Développement, Rapport final, 45 p.
- STATISTIQUE CANADA, profil de ma communauté, http://www.statcan.ca/start_f.html , [En ligne]. (Page consultée le 15 juillet 2004).
- THEYS, Jacques. (2002). *L'approche territoriale du développement durable: condition d'une prise en compte de sa dimension sociale*. Développement Durable et Territoires. Dossier 1: 1-18, [En ligne]. <http://www.revue-ddt.org>
- TREMBLAY, Luce-Ann (2005) *Rapport des groupes de discussion pour l'évaluation du produit touristique de Baie-Saint-Paul et de concepts publicitaires*, document non publié, Ville de Baie-Saint-Paul, 19 p.
- Ville de Baie-Saint-Paul, Registre des permis de construction de la Ville de Baie-Saint-Paul, 1990 à 2004.

Annexe 1 : Cadre méthodologique pour la cueillette des données pour l'A 21 local

| Enjeux | Paramètres | Indicateurs | Sources |
|---|--|---|--|
| 1. Vieillesse de la population et exode des jeunes | Évolution démographique : stable | Variation de la population 1991-2001 | Statistique Canada |
| | Évolution de la population par groupes d'âge | Age médian de la population; | Statistique Canada |
| | | Variation de la population par groupes d'âge, 1986-2001 | |
| Niveau de scolarité : population peu scolarisée | Répartition de la population selon le plus haut niveau de scolarité atteint, 2001 | Statistique Canada | |
| 2. Cohabitation des usages territoriaux à travers un aménagement durable : 2.1 Étalement urbain | L'étalement urbain : un périmètre urbain sous-utilisé | Répartition de la population sur le territoire; | Ville de Baie-Saint-Paul |
| | | Évolution des nouvelles constructions résidentielles 1990-2004 | |
| | Étalement urbain et cohabitation avec l'agriculture : un virage agricole | Variation du nombre de fermes et des surfaces cultivées 1993-2004 | MAPAQ |
| | Étalement urbain et cohabitation le tourisme : une industrie porteuse sans indicateurs précis. | Évolution de l'achalandage touristique (BIT); | ATR Charlevoix et Tourisme Québec |
| Évolution du parc hôtelier | | | |
| 3. Gestion environnementale intégrée 3.1 Eau potable qualité et quantité, protection de l'environnement et de la forêt | La Rivière-du-Gouffre : une rivière à saumons à conserver | Qualité de l'eau | Ministère de l'environnement, station d'échantillonnage pont Leclerc |
| | Une eau de source d'excellente qualité dont la quantité est à surveiller | Nombre d'avis à bouillir l'eau émis; | Ville de Baie-Saint-Paul |
| | Une consommation d'eau supérieure à la moyenne québécoise ; Un réseau d'aqueduc déficient; | Nombre d'interdiction d'arrosage; | Ville de Baie-Saint-Paul |
| | | Consommation et/ou fuites en augmentation depuis 2001. | |
| Politiques de protection de l'environnement inexistantes | Règlement de protection des paysages et du couvert forestier au plan d'urbanisme | Ville de Baie-Saint-Paul | |
| 4. Économie locale : création d'emplois et diminution des disparités | Revenu annuel Plus bas que la moyenne prov., Plus élevé que celle de la MRC. | Revenus annuels moyen et médian; | Statistique Canada, 2001 |
| | Taux de chômage près de la moyenne provinciale. | Revenu annuel moyen par ménage, par catégorie; | Statistique Canada, 2001 |
| | | Taux de chômage; | Statistique Canada, 2001 |

| Enjeu | Paramètres | Indicateurs | Sources |
|---|---|--|---|
| 5. Gouvernance locale et participation civique : 5.1 Maintenir la participation citoyenne; 5.2 Assurer la relève des bénévoles. | Taux de participation aux élections municipales et aux dossiers locaux Participation beaucoup plus élevée que la moyenne; Peu de femmes et de jeunes au Conseil; 25 comités consultatifs | Composition du conseil municipal et représentation politique selon le sexe et l'âge; | Ville de Baie-Saint-Paul |
| | | Taux de participation aux élections municipales; | Ville de Baie-Saint-Paul |
| | | Participation de la population aux séances régulières du conseil; | Ville de Baie-Saint-Paul |
| | | Nombre de comités impliquant des citoyens; | Ville de Baie-Saint-Paul |
| 6. Équité, cohésion sociale et intergénérationnelle 6.1 Diminuer les inégalités | Le partage de l'emploi Inégalités marquée envers les femmes | Taux d'emploi chez les femmes/hommes; | Statistique Canada 2001 |
| | | Taux de chômage chez les femmes/hommes; | Statistique Canada 2001 |
| | | Salaire moyen des femmes /hommes; | Statistique Canada 2001 |
| | | Taux de scolarité femmes; | Statistique Canada 2001 |
| | | Période d'assistance emploi femmes /hommes. | Statistique Canada 2001 |
| | La vie communautaire active | Nombres d'organismes communautaires | Coalition des organismes communautaires de Charlevoix |
| | Répartition des investissements municipaux par secteur; | Répartition des dépenses de fonctionnement | Ville de Baie-Saint-Paul 2004 |
| | | Répartition des investissements municipaux | Ville de Baie-Saint-Paul 2004 |
| 7. Qualité de vie : concept intégrateur du DD 7.1 Accès à la propriété et au logement; 7.2 Garder un centre-ville habité 7.3 Maintenir la qualité de l'offre de loisir et de culture et celle des équipements. | Accès à la propriété Difficile pour les jeunes familles et les familles à revenus moyen; Manque de logement social ou de logement en général | Nombre de nouvelles constructions de résidences permanentes et secondaires 1990 à 2004 | Ville de Baie-Saint-Paul |
| | | Valeur moyenne déclarée | Ville de Baie-Saint-Paul |
| | | Valeur moyenne des terrains (1 000 pieds ² .) | Ville de Baie-Saint-Paul |
| | | Logements privés occupés/loués, | Statistique Canada 2001 |
| | Centre-ville habité Beaucoup de services, Beaucoup de touristes | Programme de rénovation des résidences anciennes | Ville de Baie-Saint-Paul |
| | | Achalandage de bureau touristique centre-ville | ATR Charlevoix |
| | Santé publique Moins actif quant à la pratique d'une activité physique | Consommation de fruits et légumes | Statistique Canada 2001 |
| | | Taux de pratique d'une activité physique | Statistique Canada 2001 |
| | | Taux de nouveaux-nés avec un faible poids à la naissance | Statistique Canada 2001 |
| | Politiques municipales culture et famille | Liste des infrastructures culturelles et de loisirs | Ville de Baie-Saint-Paul |